

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES AU COMITE TECHNIQUE
DU 22 JUIN 2017

La convention de transfert des agents de la Direction des Transports du Département à la Métropole a été soumise au CT de la Métropole le 15 juin 2017.
Le CT du Département n'est pas consulté sur cette convention !

Ce transfert est maintenu à la date du **1^{er} juillet 2017** et il n'est pas précisé dans la convention dans quelles conditions les agents seront intégrés à la Métropole.

Nous tenons à rappeler au Comité Technique que la totalité des agents concernés ont notifié le 16 mai 2017 à Mme la Présidente du CD13 leur REFUS d'être transférés à la Métropole si leurs conditions de transfert n'étaient pas revues.

En effet, les organisations syndicales rappellent que :

1/ Lors de la réunion du **10 octobre 2016** en présence des 2 DGA de la Métropole, des 2 DRH du CT1 et du CD13 et des organisations syndicales, les agents de la Direction des Transports ont reçu l'assurance de la part des représentants de la Métropole qu'ils seraient intégrés avec toutes les garanties, comme cela a été appliqué aux agents des anciens EPCI le 1^{er} janvier 2016.

2/ Les **premières** informations sur leurs conditions de transfert leur ont été communiquées par la Métropole SEULEMENT le **12 mai 2017. CONTRE TOUTE ATTENTE, les conditions qui leur sont imposées sont REGRESSIVES sur tous les plans** : organisation du temps de travail et conditions financières, dont les acquis sociaux.

3/ Les agents de la Direction des Transports et les organisations syndicales UNANIMES ont demandé que la date du transfert soit différée après 1^{er} juillet, jusqu'à la fin de l'année 2017, pour ne pas être **victimes d'un transfert bâclé dans l'urgence** : ce délai leur est refusé.

En l'absence d'évolution, les agents ont déposé un préavis de grève le 12 juin et demandé à être reçus par Mme Martine VASSAL. Ils ont été reçus par notre DRH et M. Le DGA le 15 juin 2017, qui se sont engagés au nom de Mme La Présidente à défendre leurs intérêts et leurs droits auprès de la Métropole, et à leur apporter des réponses écrites le 23 juin.

Cet engagement ayant été pris, les agents ont levé la grève fixée le 19 juin.
Mais les réponses tardent à venir et rien n'avance, sauf le calendrier : la convention de gestion provisoire prendra fin le 30 juin !!

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES DEPOSENT CE JOUR
UN PREAVIS DE GREVE RECONDUCTIBLE**